Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 026-200091718-20240206-DP_2024_005-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande Publique
2024-005/ Souscription à un contrat d'abonnement pour la création d'une nouvelle ligne téléphonique mobile et acquisition d'un nouveau téléphone portable et ses accessoires /

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président ;

CONSIDERANT le besoin des services du SMEA de disposer de téléphones portables et d'abonnements téléphoniques appropriés pour que chaque agent constituant l'équipe du syndicat puisse effectuer ses missions notamment lors des déplacements sur le terrain et/ou en télétravail ;

CONSIDÉRANT la proposition financière du 5 février 2024 concernant la souscription d'un contrat d'abonnements pour la création d'une nouvelle ligne téléphonique mobile et l'acquisition d'un téléphone portable et ses accessoires établie par la société Orange Business Service ;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à l'équipement des agents du syndicat et notamment à la création de lignes mobiles et à l'acquisition de téléphones portables sont inscrites au Budget Primitif 2024 ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 026-200091718-20240206-DP_2024_005-AR

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **D'ACCEPTER** l'offre de prix du 5 février 2024 de la société Orange Business Service sise 111 Quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX pour la création d'une nouvelle ligne téléphonique mobile et l'abonnement à un Forfait Performance Pro Initial au tarif de 27 € HT par mois et par ligne avec une remise de 5 € HT par mois et par ligne avec un engagement de 24 mois.

ARTICLE 2 :

- **D'ACCEPTER** l'offre de prix du 5 février 2024 de la société Orange Business Service sise 111 Quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX pour l'acquisition d'un téléphone portable et de ses accessoires pour un montant total de 544.90 € HT soit 653.88 € TTC. Un crédit boost de 75 € HT sera déduit lors de la première facture d'abonnement. Ce crédit finance les accessoires.

ARTICLE 3 :

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2024, imputations : compte 21838 et compte 6262.

ARTICLE 4 :

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 5 :

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé(e) et ampliation adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme ainsi qu'à Monsieur le Comptable de la collectivité.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification et/ou publication.

Fait à Nyons
Le 6 février 2024
Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le :
Acte publié le : 06/02/2024